

2016-5718
2017-05-25

Sasco Products Limited

IMPEL[®] Bâtonnets (de bore)

Produit de préservation du bois

Protection du bois contre la détérioration fongique et les insectes

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARDER HORS DE LA PORTÉE

DES ENFANTS NOCIF OU MORTEL

SI INGÉRÉ



**ATTENTION
POISON**

GARANTIE : OCTABORATE DISODIQUE ANHYDRE (Na₂B₈O₁₃)..... 98 %

DIMENSION DU BÂTONNET : POIDS/BÂTONNET :

NOMBRE/EMBALLAGE :

CONTENU NET : KG

NOMBRE DE BOUCHONS (PLASTIQUE OU BOIS) /EMBALLAGE :

N° D'HOMOLOGATION : 21324 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Détenteur :

Canada :

Kai R Spangenberg EFTF I/S

Mandal Alle 9A

DK 5500 Middelfart

Danemark

Importateur et distributeur au

SASCO PRODUCTS LTD.

10 Ilsley Avenue, Unit 3

Dartmouth, Nouvelle-Écosse

B3B 1L3

MODE D'EMPLOI :

Les bâtonnets (de bore) IMPEL sont recommandés pour le traitement préventif et correctif du bois et des produits du bois non en contact avec les aliments contre la détérioration et les insectes. IMPEL n'est pas efficace contre les termites. Les bâtonnets (de bore) IMPEL s'utilisent sur le bois dont le degré d'humidité permanent ou périodique est supérieur au point de saturation des fibres (30 %), comme les cadres de fenêtres, les seuils ou les rondins. Percer un trou de 9,5 à 20 mm et y insérer un bâtonnet. Recouvrir ensuite le trou avec un bouchon. Ne pas utiliser de marteau pour faire pénétrer le bâtonnet (de bore) IMPEL dans le trou. Avec l'utilisation de bouchons de plastique, il est possible d'effectuer des inspections, conjointement à l'entretien du traitement de surface. Si le bâtonnet se dissout, c'est que le bois est soumis à un degré d'humidité supérieur au point de saturation des fibres et il faudra le remplacer par un nouveau bâtonnet (de bore) IMPEL, en l'insérant dans le même trou. Si le bois est sec, on peut le peindre ou le recouvrir d'un autre enduit de surface si désiré. On applique le traitement correctif aux endroits particulièrement susceptibles de se détériorer, comme autour de la ligne de coupe, aux joints, etc. Lorsqu'on met en place les bâtonnets (de bore) IMPEL, il faut prendre soin de ne pas endommager la structure de la fenêtre ou du châssis, etc. Les bâtonnets (de bore) IMPEL doivent être distancés de 20 à 25 cm dans la zone à traiter.

PRÉCAUTIONS

Pourrait être nocif ou mortel si ingéré. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Entreposer dans un endroit sec et tenir éloigné des aliments et des moulées. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer. Appliquer / utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie. Porter un pantalon long, chemise à manches longues, une combinaison résistant aux produits chimiques, et des gants résistant aux produits chimiques lors de l'application de produits contenant du bore.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau, consulter un médecin ou un centre anti-poison.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'ingestion : Appeler un centre poison ou un médecin contrôle. Boire 1 ou 2 verres d'eau et provoquer le vomissement en touchant le fond de la gorge avec le doigt.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient de l'octaborate disodique anhydre. Traité selon les symptômes.

ÉLIMINATION

2016-5718
2017-05-25

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé uniquement en conformité avec les instructions sur l'étiquette. Il est une infraction en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires à utiliser ce produit d'une manière qui est incompatible avec les instructions sur l'étiquette. L'utilisateur assume les risques pour les personnes ou les biens qui se pose d'une telle utilisation de ce produit.

Septembre 2016